

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/46C

---

**Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 A L'ASSOCIATION AQUA SPORTS.**

---

L'an deux mille vingt, le 24 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	30
En exercice :	37	Vote :	Contre :	-
Présents :	30		Abstention :	2

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT (à partir de l'affaire n°4), Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

**Absents excusés :** Danielle CULAT, Thierry LOPEZ, Marie-Claude PADROS, Suzanne SICARD, Thierry SIRVENTE

**Secrétaire de séance** : Christophe MANAS

**Date de convocation :** 17 juin 2020

---

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « aides complémentaires aux associations utilisant la piscine intercommunale » (arrêté préfectoral n°3188/98 du 2 octobre 1998), attribue chaque année des subventions de fonctionnement aux associations utilisatrices de la piscine intercommunale de Saint Cyprien.

L'association AQUA SPORTS a demandé une aide pour l'année 2020.

Le Président propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 de 10 000,00 € comme pour 2019.

**EN CONSEQUENCE, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, AVEC 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),**

↳ **DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020 de 10 000,00 € à l'Association AQUA SPORTS ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de cette aide sont inscrits au budget général primitif 2020 de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

